LA CCAVM À VOTRE SERVICE POUR LA MOBILITÉ



DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Vous avez 16 ans ou plus et vous habitez sur le territoire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ?
Vous êtes apprenti, stagiaire de la formation professionnelle (stage de plus de 6 mois) ou engagé dans un parcours d'insertion professionnelle ?

La CCAVM vous propose une aide de 300 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique afin de faciliter vos déplacements du quotidien.

Comment en bénéficier ?
Pour connaître les conditions et les modalités de demande, consultez le site internet rubrique mobilités ou contactez l'accueil de la CCAVM.

Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCAVM - 9 rue Carnot - 89200 Avallon
03 86 34 38 06

Ne pas jeter sur la voie publique

CYCLES ÉLIGIBLES

Sont éligibles au présent dispositif les cycles **à assistance électrique homologués,** conformes à la réglementation en vigueur.

Avallon Vézelay Morvan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CATÉGORIES DE CYCLES ÉLIGIBLES

1



VÉLO SIMPLE
à assistance électrique

2



VÉLO CARGO
à assistance électrique

3



VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL)
à assistance électrique

4



VÉLO BIPORTEUR
à assistance électrique

5



VÉLO TRIPORTEUR
à assistance électrique

6



VÉLO PLIANT
à assistance électrique

7



VÉLO ADAPTÉ
aux personnes en situation de handicap
à assistance électrique

Les vélos doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

CONDITIONS CUMULATIVES D'ÉLIGIBILITÉ

ACHAT AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL

Le cycle doit avoir été acquis, neuf ou reconditionné, auprès d'un professionnel exerçant une activité de vente de cycles.

FACTURE ACQUITTÉE

Le cycle doit faire l'objet d'une facture acquittée établie au nom du bénéficiaire de l'aide.

USAGE PERSONNEL

Le cycle doit être destiné à un usage personnel du bénéficiaire.

IDENTIFICATION DU VÉLO

Le cycle doit être identifié conformément aux dispositions réglementaires en vigueur relatives au marquage des cycles, par l'apposition d'un identifiant unique inscrit sur le cadre.



L'identifiant unique doit être inscrit sur le cadre du vélo.

Le respect de l'ensemble de ces conditions est impératif.
Tout dossier ne répondant pas à ces critères sera déclaré inéligible.